

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

FINANCES ET FISCALITÉ - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et M43 ;

Le choix du mode de gestion des projets et programmes d'investissement en Autorisation de programme et Crédits de paiement permet de s'affranchir réglementairement du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président auprès du Conseil d'Agglomération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- préciser de manière prévisionnelle la mobilisation des crédits de paiement ;
- approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Actuellement, la CAN dispose de 12 autorisations de programme :

1-AP/CP « PLH 2016-2021 » au Budget principal d'un montant de 24 500 000 € TTC - **Engagement clos.**

2-AP/CP « Immobilier d'enseignement supérieur » au Budget principal pour un montant de 27 500 000 € TTC affecté aux opérations suivantes :

- Réhabilitation du bâtiment 10, place de la Comédie à Niort sur la période 2021-2025 pour un montant de 5 000 000 €
- Réhabilitation du bâtiment rue Beaune la Rolande à Niort sur la période 2021-2028 pour un montant de 22 500 000 €

3-AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°3 au Budget principal d'un montant de 6 000 000 € TTC sur la période d'engagement 2022-2024 – **Engagement clos**

4-AP/CP « PLH 2022-2027 » au Budget principal pour un montant de 16 500 000 € TTC

5-AP/CP « Extension de Niort Tech » au Budget principal pour un montant de 13 000 000 € HT

- 6-AP/CP « Projet Gare Niort Atlantique »** aux Budgets principal et transports pour un montant de 15 000 000 € TTC
- 7-AP/CP « Pôle de transport décarboné – Partie dépôt bus »** au Budget transports pour un montant de 13 000 000 € HT
- 8-AP/CP « Eaux pluviales »** au Budget principal pour un montant de 7 300 000 € TTC
- 9-AP/CP « Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire »** au Budget principal pour un montant de 6 600 000 € TTC
- 10-AP/CP « Infrastructures cyclables du quotidien »** au Budget principal pour un montant de 29 400 000 € TTC
- 11-AP/CP « Engins et bennes à ordures ménagères pour une gestion optimisée »** au Budget annexe PREVALEC pour 8 850 000 € TTC
- 12-AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°4** au Budget principal d'un montant de 6 000 000 € TTC

I – Prolongation de la durée des autorisations de programme

Il est proposé d'allonger la période d'engagement des Autorisations de programme suivantes :

- AP « Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire » - Prolongation d'un an de la phase d'engagement pour la porter de 2025 à 2026 ;
- AP « eaux pluviales » - Prolongation d'un an de la phase d'engagement pour la porter de 2025 à 2026.

Il s'agit de laisser la possibilité aux membres du prochain Conseil d'Agglomération de déterminer l'enveloppe allouée sur ces investissements qualifiés de récurrent.

II – Révision de l'échéancier prévisionnel des besoins de crédits de paiement

Au regard du besoin des crédits de paiement exprimé par les Directions opérationnelles sur l'exercice, il est actualisé la répartition des crédits de paiement de certaines autorisations de programme au sein de l'enveloppe allouées par le Conseil d'Agglomération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe des documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la prolongation de la période d'engagements d'un an des AP « Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire » et « Eaux pluviales » ;
- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le



ID : 079-200041317-20260202-C__6_02_2026-DE